

9. Le droit au travail doit être respecté et le système des salaires doit être revu.
10. Il faut assurer la sécurité du travail et la sauvegarde de la santé des travailleurs.
11. Le droit du travail doit garantir les intérêts de la société et du monde du travail.
12. Le syndicat s'efforce de canaliser l'initiative mûrie dans les luttes et visant à la satisfaction des besoins immédiats.
13. Le Syndicat défend le droit de la famille à satisfaire ses besoins fondamentaux et à se développer dans un sentiment de sécurité.
14. Le Syndicat défendra les droits des personnes âgées, des handicapés, des malades.
15. Face à la menace biologique pesant sur la population, la protection de la santé est un domaine d'un intérêt particulier pour le Syndicat.
16. Le Syndicat se bat pour une protection efficace de l'environnement.
17. Le Syndicat exige le respect du droit fondamental de l'homme à son propre logement et participe à la politique du logement.
18. Le Syndicat tendra à assurer à chaque travailleur d'indispensables temps libres et la possibilité de les employer à se cultiver.
19. Le pluralisme des opinions sociales, politiques et culturelles doit être à la base de la démocratie de notre République autogérée.
20. Une autogestion authentique des travailleurs sera le fondement de la République autogestionnaire.
21. Des structures régionales autogérées, indépendantes sur le plan juridique, organisationnel et sur celui des ressources, doivent constituer la représentation effective de la population à la base.
22. Les organisations et les structures d'autogestion doivent obtenir une représentation à l'échelon le plus élevé de l'Etat.
23. Le système juridique doit garantir les libertés civiques fondamentales, respecter le principe d'égalité devant la loi de tous les citoyens et de toutes les institutions de la vie publique.
24. La justice doit être indépendante et le système judiciaire soumis au contrôle public.
25. Dans une Pologne régie par le droit, nul ne peut être poursuivi pour ses opinions ni contraint d'agir contre sa conscience.
26. Les personnes coupables d'avoir conduit le pays à la ruine doivent en assumer l'entière responsabilité.
27. La jeunesse polonaise doit être assurée d'avoir de bonnes conditions de développement physique, psychique et moral.
28. La culture et l'instruction doivent être accessibles à chacun, elles seront soutenues par le syndicat.
29. Le Syndicat appuiera et protégera toutes les actions indépendantes visant à l'autogestion dans la culture et l'éducation.
30. Le Syndicat appuiera la liberté des recherches et l'autogestion des milieux scientifiques.
31. Le Syndicat combattra le mensonge dans tous les domaines de la vie car la population veut et a le droit de vivre dans la vérité.
32. Les mass-média sont la propriété de la société, ils doivent servir à la société tout entière et être sous son contrôle.
33. Les membres de notre Syndicat ont le droit d'exprimer sans entrave leur opinion et leur volonté ainsi que de s'organiser librement pour la réalisation des buts communs.

34. Les décisions et l'action de la hiérarchie syndicale doivent s'appuyer sur une connaissance précise de l'opinion et de la volonté des membres du syndicat.
35. La manière essentielle de réaliser les aspirations professionnelles et civiques des membres du Syndicat est la négociation et l'accord, mais lorsque ceux-ci n'aboutissent pas, la protestation s'impose.
36. Le contrôle et la critique de la hiérarchie de "Solidarnosc" est le droit et le devoir de chacun des membres.
37. "Solidarnosc" est le garant des accords sociaux de 1980 et exige leur application.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU PROGRAMME

1. NSZZ "Solidarnosc" est l'héritier
 - des meilleures traditions nationales et en particulier, de la lutte pour la liberté et la tolérance,
 - des principes éthiques du Christianisme, en particulier de l'enseignement social de l'Eglise Catholique,
 - de la lutte des travailleurs pour la justice sociale.
2. NSZZ "Solidarnosc", dans un état totalitaire où le pluralisme politique n'existe pas, a dû se charger, à côté des missions d'un syndicat, de certains aspects d'un mouvement social.
3. Le Ier Congrès National de "Solidarnosc" a défini le cadre d'un programme tant immédiat, visant à sortir le pays de la crise, qu'à long-terme, en vue de la création de la République Autogestionnaire.
4. L'état de guerre fut la rupture unilatérale des accords sociaux et a indiqué que la direction du parti, de l'état n'envisageait pas d'abandonner le monopole du pouvoir. L'état de guerre fut aussi la violation des principes constitutionnels et des Pactes internationaux sur les Droits Civils et des conventions de l'OIT.
5. Après le 13 décembre, les autorités ont rencontré un échec complet dans le domaine tant de la politique économique que sociale. D'un côté, la faillite de la réforme économique, la croissance de la dette, la dévalorisation de la richesse nationale, la dégradation du milieu naturel ont accompagné la paupérisation progressive de la société et l'absence d'une quelconque possibilité d'améliorer la situation économique. D'un autre côté, la défaite manifeste de "l'entente sociale", l'absence de crédibilité d'institutions de façade du type du PRON (Mouvement Patriotique de Renaissance Nationale) et la base sociale désespérément étroite de l'actuelle équipe dirigeante.
6. La conséquence de la situation existante est la répression accrue par le pouvoir tant dans le domaine juridique par l'introduction d'une législation draconienne que pratiquée par l'application de méthodes policières pour réduire toute activité sociale indépendante.
7. Suspendu et ensuite délégalisé, NSZZ "Solidarnosc" poursuit son action dans les conditions de la clandestinité. "Solidarnosc" poursuit la lutte pour la défense des intérêts des travailleurs et est en même temps le principal organisateur des protestations sociales ainsi que le défenseur des personnes frappées par la répression.
8. Les cellules d'entreprises (TKZ, Commissions d'Entreprise Clandestines) forment les structures de base de l'action clandestine du Syndicat. Leurs représentants constituent les conseils régionaux, conduisant l'action du Syndicat au niveau régional. Les représentants des structures régionales forment la TKK (Commission Provisoire de Coordination) qui organise l'action à l'échelle du pays. NSZZ "Solidarnosc" reconnaît pour président Lech Walesa.
9. Bien que NSZZ "Solidarnosc" fonctionne dans des conditions répressives accrues et que nombre de ses leaders soient emprisonnés, le Syndicat exerce une influence considérable sur la vie sociale, c-à-d:
 - sur toute activité indépendante,
 - sur la position des autorités, en particulier sur les questions de salaires,
 - sur la position des organisations factices telles que le PRON ou les néo-syndicats,
 - sur l'attitude des personnes non-engagées car conscientes d'être soumises au contrôle social.NSZZ "Solidarnosc" exerce également une influence significative sur les relations internationales et en particulier sur la position des autres pays dans leurs relations à la Pologne.
10. L'action normale d'un syndicat n'est possible que dans un état souverain et légitime. C'est pourquoi les buts finaux de NSZZ "Solidarnosc" sont:
 - la souveraineté nationale à l'intérieur des frontières actuelles,

- le progrès économique et la justice sociale,
 - la désignation des pouvoirs étatique et autogestionnaire par des élections libres,
 - le pluralisme syndical, économique et politique.
11. NSZZ "Solidarnosc" est conscient de ce que la réalisation de ces buts ultimes exige des changements politiques à l'échelle mondiale. C'est pourquoi, le Syndicat se concentre actuellement sur des buts immédiats au 1er plan desquels il place:
- la création en Pologne des conditions d'une action ouverte de "Solidarnosc" et le pluralisme syndical,
 - la reconnaissance d'associations indépendantes, d'associations de jeunesse, culturelle, professionnelle, etc.,
 - la libération des prisonniers politiques et l'introduction du statut de "prisonnier de conscience",
 - la modification des lois répressives dans les domaines du code pénal, des libertés individuelles du citoyen, du droit du travail, du droit de la presse et des conseils autogestionnaires,
 - l'application des réformes économiques, introduisant les mécanismes du marché, augmentant la productivité et limitant le gaspillage.
12. NSZZ "Solidarnosc" se fixe actuellement les objectifs suivants:
- la défense des intérêts des travailleurs au niveau de l'entreprise (questions salariales, sociales, temps de travail, sécurité et hygiène et autres),
 - la défense des intérêts des travailleurs au niveau du pays par la lutte contre la législation anti-ouvrière,
 - le soutien des actions indépendantes dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la culture,
 - la lutte contre l'indifférence croissante par rapport au travail, au prochain, à la vie sociale, au sort du pays, etc.
13. NSZZ "Solidarnosc" reconnaît en l'Eglise Catholique de Pologne la plus grande autorité morale et se soumet à son jugement. Le Syndicat considère que la devise du Primat Wyszynski "L'Eglise doit être avec la Nation" est source de force, nourrissant tant les sentiments religieux que patriotiques. Le Syndicat témoigne à l'Eglise la plus grande gratitude et reconnaissance pour l'aide spirituelle et charitable témoignée aux personnes réprimées.
14. NSZZ "Solidarnosc" estime que la politique actuelle du pouvoir du parti et d'état ruine les intérêts vitaux de la Nation. Cependant, dans la situation géo-politique existante, le Syndicat n'exclut pas une solution de compromis pour résoudre la situation socio-politique du pays. La condition d'un tel compromis est une nouvelle entente sociale dont la base doit être le retour aux accords d'août.
15. NSZZ "Solidarnosc" soutient les activités indépendantes dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la culture, de la santé et de l'écologie. Le Syndicat appelle tous les Polonais à lancer des initiatives dans ce domaine.
16. NSZZ "Solidarnosc" offre aide et soutien aux structures autogestionnaires qui représentent effectivement les intérêts des travailleurs, ne se prêtent pas aux manipulations de la direction et des organisations du parti.
17. NSZZ "Solidarnosc" soutient les activités des groupes indépendants au programme socio-politique, existant en Pologne, pour autant que les buts essentiels de leur action ne soient pas contraires aux objectifs du Syndicat et soient poursuivis par des méthodes éthiquement non-condamnables. Le Syndicat considère qu'une des missions de ces groupements doit consister en la formulation de conceptions sur la structure du Pays pour le moment où celui-ci recouvrera sa pleine indépendance.
18. NSZZ "Solidarnosc" approuve et, dans la mesure de ses possibilités, soutient l'initiative privée dans le domaine économique et en particulier, des fermes familiales et des ateliers artisanaux.
19. NSZZ "Solidarnosc" considère que les "néo-syndicats" agissent, dans la plupart des cas, dans l'intérêt de l'état-patron et non des employés et qu'ils sont complètement contrôlés par le POUP. De plus, "Solidarnosc" condamne le mode de recrutement des nouveaux membres de ces syndicats, opéré souvent par l'usage de pressions inadmissibles voire de pure corruption.
20. NSZZ "Solidarnosc" relève le fait que dans les organisations et les associations contrôlées par l'appareil de l'état-parti, il se trouve de nombreuses personnes de bonne volonté, cherchant sincèrement à servir la société. Le Syndicat est cependant conscient que leur participation à ces groupements légitimisent parfois ces institutions de façade, implique les membres dans des activités moralement condamnables et les expose à une perte progressive de sensibilité éthique.
21. NSZZ "Solidarnosc" soutient la lutte des syndicats libres du monde entier dans la défense des intérêts large-

ment compris des travailleurs. Le Syndicat témoigne une sympathie et admiration particulière à l'attitude courageuse et souvent héroïque des syndicats de pays où les droits de l'homme sont de diverses manières niés. En même temps, NSZZ "Solidarnosc" marque une profonde reconnaissance aux diverses actions des centrales syndicales regroupées dans la CISL, la CMT et la CES, visant à fournir aide et soutien aux syndicalistes polonais condamnés à la clandestinité.

- 22. NSZZ "Solidarnosc" conduit ses relations internationales par son Bureau à l'Etranger à Bruxelles, dont l'activité est coordonnée par la direction du Syndicat en Pologne.
- 23. NSZZ "Solidarnosc" note avec estime et satisfaction l'attitude des gouvernements des pays démocratiques qui relèvent l'énorme différence entre les intérêts de la nation polonaise et les intérêts du gouvernement de la RPP et essayant de fournir de l'aide non au gouvernement mais à la nation, en consultant pour cela les véritables représentants de la nation.
- 24. NSZZ "Solidarnosc" reçoit avec estime et reconnaissance l'aide diverse des Polonais et des personnes d'origine polonaise en exil. Le Syndicat sait que les idéaux de "Solidarnosc" sont proches des émigrants polonais. Le Syndicat relève l'énorme importance pour les questions polonaises que représentent les activités de milieux tels que les organisations polonaises des USA et du Canada, le Gouvernement en Exil de la RP à Londres et les organisations d'anciens combattants qui lui sont liées, les milieux d'éditions parisiens et bien d'autres.
- 25. NSZZ "Solidarnosc" reconnaît et soutient l'action des mouvements pacifistes tant en Europe de l'Est que dans les autres pays du monde, pour autant que ces mouvements joignent à leur action pour le désarmement et le refus de la guerre, la défense des droits de l'homme. En même temps, le Syndicat relève le danger de voir ces mouvements manipulés par les gouvernements de pays dans lesquels les droits de l'homme sont brisés et violés et dont la rhétorique pacifiste sert à camoufler le réarmement.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNIQUE DE LA TKK

Une rencontre de la TKK de NSZZ "Solidarnosc" s'est tenue le 21/7/86.

1. "La loi sur la procédure particulière envers les auteurs de certains délits" du 17/7/86 crée la possibilité pour la majorité des détenus pour raisons politiques de retrouver la liberté. Cependant, le retour à la liberté est soumis à un examen individuel par les autorités juridiques et la formulation de la loi empêche le retour à la liberté des dirigeants syndicaux et de bien des militants politiques. Les dispositions de l'amnistie ne sont accompagnées d'aucune mesure des autorités pour liquider les raisons de l'emprisonnement en Pologne pour motifs politiques. Le bien du pays exige des solutions créant les conditions de la liberté d'expression et d'action des citoyens. Notre syndicat a souvent attiré l'attention sur ce fait, notamment à l'occasion des amnesties antérieures. Les plus hautes autorités morales de notre pays l'ont également appelé. Dernièrement, l'Episcopat polonais s'est également exprimé en ce sens. La poursuite de l'action pour la libération de tous les prisonniers politiques et pour le retour aux libertés civiles et syndicales demeure le but majeur de NSZZ "Solidarnosc".

- 2. Les principes et le champ d'action de la direction nationale du Syndicat ont été discutés.
- 3. En ce jour, Wiktor Kulerski est devenu membre de la TKK, pour la région Mazowsze.
- 4. Jan Litynski, membre du RKW Mazowsze a participé à la réunion.

DECLARATION DE LA TKK

Il y a six ans a été créé le syndicat indépendant

autogéré. Signés le 31 août 80, les Accords d'Août ouvraient les perspectives de profondes réformes sociales et politiques indispensables à la Pologne. Après les quinze mois d'existence légale de "Solidarnosc", les autorités de la RPP ont brisé les accords et le droit international en vigueur en Pologne sur les libertés syndicales. Le processus de réforme de notre vie nationale a régressé. Le syndicat "Solidarnosc" a été poussé à la clandestinité. Depuis près de cinq ans, ses militants sont poursuivis, licenciés, emprisonnés.

Les répressions ne briseront pas notre mouvement. "Solidarnosc" reste une grande chance pour la Pologne et un mouvement syndical indépendant est le seul espoir d'améliorer la situation.

Face à l'aggravation constante des conditions de travail et aux amendements prévus des droits ouvriers, dans le contexte de la catastrophe écologique, "Solidarnosc" poursuivra son action et défendra encore le droit aux libertés syndicales.

NSZZ "Solidarnosc" organise en septembre une campagne d'action pour la défense des droits ouvriers, pour l'amélioration des conditions de travail des ouvriers et de l'état de santé de tous les Polonais. Son lancement sera marqué traditionnellement par les manifestations de l'anniversaire de "Solidarnosc" le 31 août. La participation à ces célébrations témoignera du souvenir de ceux tombés pour la défense des idéaux de "Solidarnosc".

Signé par: Jan Andrzej Gorny (région de Silésie-Dabrowski), Wiktor Kulerski (région de Mazovie), Marek Muszynski (région de Haute-Silésie) et des représentants des régions de Gdansk, Petite Pologne, Littoral-Ouest, Grande Pologne, Lodz.

ZBIGNIEW BUJAK, un des responsables de NSZZ "Solidarnosc" arrêté le 31 mai, avait été interviewé par la publication indépendante WOLA. Cette interview dont voici des extraits, avait été publiée dans le numéro du 2 juin 1986 de Wola.

Q: Les structures de l'opposition démocratique ont été formées il y a dix ans, après les événements de juin 1976. Que signifie pour vous cette période qui a commencé avec les protestations ouvrières de Radom et Ursus et dont le point d'orgue fût août 80?

R: En 1976, j'ai repris le travail après mon service militaire. Je connaissais l'existence de l'opposition et désirais rejoindre le mouvement. Malgré les événements de juin, entrer dans les cercles de l'opposition par le canal des entreprises était impossible. Ce n'est qu'après un an et demi que j'ai réussi à établir le contact avec l'opposition grâce à un collègue de travail,

Zbigniew Janas. Suite à mes contacts avec l'opposition, j'ai distribué journaux et livres clandestins; ensuite, j'ai commencé à participer activement à l'opposition qui a mené à août 80 et au Syndicat. C'est pendant ces dix années que j'ai dû opérer un choix et m'y tenir. Après avoir rejoint l'opposition, il fut clair pour moi que j'y resterai en dépit des conséquences.

Q: Qu'est-ce qui vous a poussé à rejoindre l'opposition?

R: Ce que je voyais à mon travail. J'ai travaillé d'abord à l'usine Polfa et ensuite à Ursus. C'était la fin de la période de "prospérité" des années Gierek dont l'impact réel était douloureusement visible dans les entreprises. Je voyais combien d'argent et de technologie était gaspillé chaque jour. Il était évident que le travail était devenu inutile et inefficace. Pour y remédier, il fallait faire quelque chose. A l'époque, seule l'opposition offrait une solution. "L'Appel à la Société", lancé par le KOR (Comité de Défense des Ouvriers) en octobre 1978, fut le déclencheur. Nous l'avons lu et préparé un plan d'action, basé sur les propositions du KOR, pour notre entreprise. Ce ne fut pas facile. Notre plus grand succès fut de voir notre présence reconnue dans l'usine et de gagner la confiance des ouvriers. Quand vint août 80, les ouvriers savaient déjà qui défendra leurs intérêts et les unira en syndicat.

Q: En quoi aujourd'hui, la situation diffère-t-elle pour un jeune ouvrier qui débute à son 1er emploi après son service militaire?

R: En un sens, un jeune ouvrier a bien plus facile qu'il y a dix ans. Il est plus facile d'établir des contacts et de trouver du travail. Je crois que les ouvriers ont aujourd'hui un plus grand sens de la sécurité. Avant août 80, ceux d'entre eux qui étaient actifs à Ursus, savaient qu'ils pouvaient compter sur de l'aide, même limitée. Nous avions à nous débrouiller nous-mêmes si nous étions licenciés. Aujourd'hui, le réseau d'aide est tellement développé que le sentiment de sécurité a grandi. La vigueur des activités de l'opposition a également grandi. Il y a dix ans, la majorité des travailleurs nous approchaient avec

crainte et nous regardaient avec circonspection. Je crois que les jeunes commencent à travailler avec un plus grand sentiment d'être capable de faire quelque chose. Avant août 80, nous avons essayé de faire quelque chose dans les KSR (Comités autogestionnaires Ouvriers - contrôlés par le pouvoir) à travers lesquels rien n'était pratiquement possible. La proposition d'une compensation pour la hausse des coûts d'existence a suscité une grande émotion dans l'entreprise même si bien sûr, elle ne fût pas accordée. Aujourd'hui, les possibilités de participer aux conseils autogestionnaires ouvriers, même dans les limites existantes, sont plus grandes et plus intéressantes.

Q: Les gens sont physiquement et mentalement fatigués après ces années d'activité clandestine. Ils entrent dans la routine et tendent à retrouver les méthodes d'action du mouvement d'autodéfense sociale d'avant

août ou des premiers mois de l'état de guerre (p.ex., les manifestations de rues), plutôt que de rechercher de nouvelles méthodes appropriées à la situation présente. Bien des militants sont convaincus que depuis la délégalisation de NSZZ "Solidarnosc", nous avons perdu graduellement nos capacités de défendre les droits des ouvriers dans l'entreprise. Il y a un manque de réflexion constructive, programmatique et la faible réflexion existante autorise des plans grandioses sur l'indépendance. Cette stagnation peut susciter de nouveaux plans d'action tout comme elle peut signifier le début de la fin. Qu'en pensez-vous?

R: En général, je suis d'accord et je me demande parfois si notre discours enthousiaste est réel. Nous avons survécu à des périodes de victoire et de défaite et maintenant que rien de spectaculaire ne semble arriver, nous nous trouvons moins capables d'endurer et moins riches de ressources. Le travail de routine est la seule méthode pour nous donner de l'endurance. Nous récoltons à présent des cotisations chez 10% des ouvriers, mais ce devrait être augmenté de 15%. Nous devons améliorer la distribution de notre presse syndicale, développer nos actions sociales telles que colonies et vacances pour les travailleurs et leur famille, etc. Les nouvelles formes d'action naitront du ferment social, elles ne peuvent être imposées.

CONFEDERATION Internationale des Syndicats Libres, à l'occasion du 6ème anniversaire des Accords de Gdansk, a appelé ses affiliés à réaffirmer leur soutien au syndicat NSZZ "Solidarnosc". La CISL estime que "l'amnistie limitée" récemment décrétée par les autorités polonaises n'est qu'une manoeuvre destinée à tromper l'opinion internationale sur la situation des droits de l'homme et syndicaux en Pologne. Le secrétaire-général de la CISL, Vanderveken déclare que le Syndicat libre polonais restera une priorité de la solidarité syndicale internationale.

JAN KULAKOWSKI, secrétaire-général de la Confédération Mondiale du Travail, a déclaré, au nom de tous les affiliés de la CMT, le plein soutien et la solidarité de la CMT envers les travailleurs polonais de NSZZ "Solidarnosc" à l'occasion du 6ème anniversaire de la

signature des Accords de Gdansk. Kulakowski a ajouté que la CMT continue de soutenir le président du Syndicat, Lech Walesa et la TKK dans leur lutte non-violente pour la démocratie, les libertés syndicales et la justice sociale en Pologne.

LA CENTRALE Internationale des Postes, Télégraphes et Téléphones a adopté une résolution sur les droits syndicaux en Pologne et en Turquie, lors de son Congrès Européen à Copenhague, les 12-16 août. La résolution, voté à l'unanimité moins l'abstention de la délégation grecque, déplore la violation des droits syndicaux et marque son soutien et sa solidarité avec les travailleurs de ces deux pays.

LA FEDERATION Américaine des Instituteurs a introduit à l'unanimité une mention spéciale à l'ordre du jour de son Congrès national de Chicago, le 6 juillet, y affirmant le soutien de la Fédération au mouvement syndical libre "Solidarnosc", demandant la libération de Zbigniew Bujak et des autres militants emprisonnés de "Solidarnosc" et appelant les affiliés de la Fédération à marquer leur soutien moral, politique et financier au mouvement "Solidarnosc".

L'UNION INTERNATIONALE des Travailleurs de l'Alimentation et Dérivés a adressé un télégramme de protestation au procureur militaire de Varsovie le 11 août, demandant la libération de tous les militants emprisonnés du mouvement pacifiste polonais "Paix et Liberté". L'Union exprime son inquiétude face aux persécutions des membres du mouvement et proteste également contre le procès prochain des membres de "Paix et Liberté", Jacek Czaputowicz et Piotr Niemczyk.

HENRYK WUJEC, militant de "Solidarnosc" de la région de Varsovie, ne quittera pas la prison au début de septembre, au terme de sa condamnation à trois mois de prison pour participation à la manifestation indépendante du 1er Mai 1985. Il lui a été signifié le 14 juillet une peine de détention préventive supplémentaire de trois mois pour "participation à un syndicat illégal", art. 278.

LES TRAVAILLEURS de la 2ème équipe de la division B4 de WSK PZL (la division communication des Entreprises Nationales d'Aviation) ont stoppé la production et demandé des explications sur les critères d'attribution des primes. Les travailleurs se sont vu promettre le 16 mai des primes s'élevant à 10% de leur salaire mais les primes actuelles varient de plusieurs milliers de zlotys et sont calculées sur des bases hasardeuses. Les ouvriers ne reçoivent que quelques centaines de zlotys alors que les directeurs et les membres des néo-syndicats touchent pleinement les 10%. Une délégation regroupant le directeur, les représentants du parti et des néo-syndicats ont tenté d'expliquer que les primes des ouvriers dépendaient de la productivité. Alors que même les ouvriers ayant presté des heures supplémentaires étaient lésés. Finalement, les primes complémentaires ont été réglées le 18 juin.

LE SALAIRE MENSUEL moyen des 200 ouvriers de l'entreprise Superfosfat près de Wroclaw, s'élevait à la fin 1985 à environ 21.000 zlotys (soit environ 350 dollars au taux de change du marché noir). Les ouvriers peuvent gagner jusqu'à 60.000 zl en travaillant de 16 à 24 h par jour dans des conditions très hasardeuses. La production a chuté du fait de la pénurie de main d'oeuvre: alors que la capacité de production quotidienne de l'entreprise est de 900 tonnes de phosphate, la moitié seulement a été produite pendant les dix derniers jours d'avril.

SIEC (réseau indépendant des grandes entreprises) a calculé, sur base de relevés des prix à la consommation, une hausse des prix de 5,1% du 15/12/85 au 15/03/86, après correction des variations saisonnières. Si la tendance se maintient, la hausse des prix serait de 20% annuellement. Le coût de subsistance (dépenses pour l'alimentation, le logement, la santé, l'habillement, les déplacements, les services) été évalué par Siec à 9.200 zl par mois et par personne. Le minimum social qui reprend également les réparations domestiques, les loisirs, les vacances, l'épargne-logement, a été évalué à 44.800 zl pour une famille de 4 personnes.

JAN KACZAN, responsable des néo-syndicats d'une entreprise ferroviaire de Lublin (centre-est de la Pologne), a lancé une campagne pour augmenter le nombre de ses membres. Les ouvriers demandant une avance ou des congés, sont priés de s'affilier au néo-syndicat. En cas de refus, leur demande est rejetée suite à l'intervention de Kaczan.

DES TRACTS conseillant aux jeunes appelés de refuser de prêter le serment militaire par lequel ils jurent loyauté à l'armée soviétique, ont été distribués dans la région de Zamosc (sud-est de la Pologne) en mai, par des militants du mouvement "Paix et Liberté".

UN GROUPE DE SCIENTIFIQUES a adressé une lettre et des télégrammes au ministre des Affaires Intérieures, Czeslaw Kiszczak, pour protester contre l'arrestation du professeur Jan Borowiec en octobre dernier. Il est accusé d'avoir volé une offset trouvée dans son garage. Borowiec était employé à l'Institut des Sciences Informatiques de l'Académie Polonaise des Sciences (PAN) dont il a été licencié après son arrestation.

LE TRIBUNAL de Wolomin (dans le district de Varsovie) a condamné Emil Broniarek, Andrzej Gorski, Barbara Macko et Tadeusz Markiewicz à des peines de un an à 1,5 an de prison. Ils avaient été arrêtés par des agents des services de sécurité (SB) dans une villa renfermant du matériel d'impression qui, selon la police, servait à publier l'hebdomadaire clandestin "Tygodnik Mazowsze".

LE MOUVEMENT "Paix et Liberté" a publié en Pologne, à la fin mai, la première édition polonaise du bulletin international d'information d'Amnesty International. Ce numéro est consacré aux prisonniers politiques, hors de Pologne.

UNE NOUVELLE publication indépendante intitulée "Zagrozenie" (Menace) est née à Wroclaw. Editée par un groupe de travailleurs préoccupés par les problèmes de protection de l'environnement, son 1er numéro est consacré à la catastrophe de Tchernobyl.

RADIO "SOLIDARNOSC" de Pulawy (centre-est de la Pologne) a diffusé sa deuxième émission le 21 mai.

20 MILLE tracts ont été distribués à Siedlce le 21 mai, revendiquant la libération de Marek Bialy, ingénieur de la fonderie locale, condamné à 10 mois de prison pour possession de publications indépendantes.

TROIS POLICIERS de Piastow, près de Varsovie, ont battu, le 16 mai, chez un coiffeur, un client lisant une publication indépendante. Ayant tenté de s'interposer, le coiffeur a également été frappé. Cela a duré une demi-heure pendant laquelle deux autres policiers bloquaient l'entrée du salon de coiffure. Les deux hommes ont ensuite été emmenés au bureau de police où ils furent encore battus. Le client fut condamné à 1.000 zł d'amende et libéré ensuite. Il souffre de sévères contusions suite aux coups de crosse de revolver. Le coiffeur a été libéré après 48h.

LES CONDITIONS de détention en Basse-Silésie sont en constante aggravation, selon les témoignages des prisonniers politiques de cette région. Elles sont particulièrement mauvaises dans les cellules des commissariats de police. Les prisonniers ne sont pas autorisés à entrer en contact avec leur défenseur et sont soumis à des fouilles corporelles avant toute visite. Les cellules sont encombrées, dans la prison de Walbrzych, on ne compte que 1,8 m² par détenu. Les fenêtres sont souvent obscurcies et les prisonniers souffrent de problèmes de la vue. En hiver, les cellules sont insuffisamment chauffées. Les prisonniers sont rarement autorisés à recevoir des colis de médicaments, ce qui, joint aux problèmes d'hygiène, accroît les maladies de la peau notamment. La nourriture insuffisante et nutritivement pauvre, est préparée à base d'aliments périmés qui causent des problèmes digestifs. Il est aujourd'hui plus difficile encore de faire parvenir aux détenus des colis alimentaires qu'en 1982-84. Les médicaments sont distribués selon le bon vouloir des responsables de la prison qui fréquemment n'honorent pas les demandes des médecins. Les prisonniers malades attendent au moins une semaine avant une visite médicale. Les gardiens ignorent souvent les recommandations des médecins. Les prisonniers régulièrement battus à l'instruction souffrent de troubles cérébro-spinaux. Les prisonniers de conscience sont mêlés dans les cellules aux criminels qui les brutalisent. Les gardiens ont alors pour règle de ne pas intervenir.

LE TYGODNIK MAZOWSZE rassemble dans ses archives 930 titres différents de publications clandestines pour la période 1982-1985, ce qui représente, estime-t-on, 80% de l'ensemble des publications clandestines. Environ 400 d'entre eux sont encore publiés régulièrement.

Selon les listes de titres comparées de 1983 et 1985, le nombre de publications est stable, certains titres disparaissant, d'autres naissant. 210 titres ont été publiés sans interruption de 1983 à 1985. 218 des 428 périodiques publiés il y a deux ans ne le sont plus, notamment Tygodnik Wojenny, Biuletyn Informacyjny-Bialystock et Godnosc, un périodique de policiers.

La cause majeure de suspension de publication réside dans les difficultés techniques, les coûts financiers trop élevés ou la concurrence de publications plus connues; l'intervention des services de sécurité ne joue pas un rôle majeur.

Les deux dernières années ont été marquées par une chute du nombre des journaux d'entreprises et des périodiques, hors des grands centres industriels. Cependant, les activités d'édition n'ont pas faibli dans les petites entreprises ou villes, ainsi p. ex. Zadlo (Lezajsk), Meteor (Zakroczyn), BI"Kos" (Kwidzyn) ou Cien (Czarna Bialostocka). Les journaux de jeunes, de lycéens et d'étudiants sont en hausse (de 29 en 1983 à 34 en 1985), de même que les journaux satiriques. Cinq titres sont nés à la veille des élections parlementaires de l'année dernière, alors qu'en 1984, seul un journal avait paru pour les élections régionales. On relève un nombre important de périodiques socio-politiques qui s'ils ont, comme Karta, Wezwanie, Spektator, été suspendus pendant quelque temps pour des raisons techniques, ont été remplacés par d'autres (ABC, Reporter, Walka). En tout, il y a environ 20 trimestriels, la plupart à Varsovie. Il y a actuellement davantage de publications ayant de nettes orientations politiques. Par ailleurs, les publications spécialisées ont diminué: celles des médecins (passées de 6 à 4), des instituteurs, des cheminots; les agriculteurs continuent de publier 9 périodiques.

Quatre publications ont sorti plus de 150 n^os (Tygodnik Mazowsze, Wola, Wiadomosci, Z Dnia na Dzień), 18 plus de 100 n^os et 40 plus de 70 n^os. L'impression se fait le plus souvent sur des photocopieuses, rarement sur des offsets. "Przegląd Wiadomosci Agencyjne" de Varsovie dispose d'une technique lui permettant d'imprimer de photos de qualité. Les tirages varient de quelques dizaines d'exemplaires à quelques centaines pour les journaux d'entreprises, de 500 à 2.000 exemplaires par n^o pour les publications locales et elles s'élèvent à quelques milliers pour les publications inter-entreprises et régionales de "Solidarnosc".

SOURCES: Biuletyn Informacyjny Kolejarzy IV.86; Grot V.86, 27.VI.86; Informator 9.V.86; KOS 25.V.86; Obraz IV.86; Tygodnik Mazowsze 12.VI.86, 16.VII.86, 30.VII.86; Wola 2.VI.86, 30.VI.86; Z Dnia na Dzień 19-25.V.86, 26.V-1.VI.86.